

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 3 SEPTEMBRE 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 09
Nombre de votants : 35

OBJET

Affaire n°2019-105

**REDYNAMISATION DU
CENTRE-VILLE**

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE ET
L'ASSOCIATION DES
COMMERCANTS DU PORT (ACP)**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le mardi trois septembre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 10^{ème} adjoint, M. Jean Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Catherine Gossard, Mme Dorisca Tiburce, M. Brandon Incana, Mme Mikaëla Latra, M. Jimmy Grondin, M. Hary Auber, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, Mme Valérie Auber.

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 26 août 2019 et affichée le 27 août 2019.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 1 0 SEPT 2019

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Absents représentés : M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint (par Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe), M. Faustin Galaor (par M. Jean Bernard Gaillac), M. Ludovic Latra (par M. Brandon Incana), Mme Karine Mounien (par Mme Brigitte Laurestant), Mme Bibi-Fatima Anli (M. Jean-Paul Babef), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec), M. Romuald Tanguy (Mme Danila Bègue), Mme Sabine Le Toullec (par Mme Firose Gador), M. Patrick Jardinot (par Mme Valérie Auber).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Valérie Auber (17h02).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absent(s): Mme Cala M'Rhéhourri 5^{ème} adjointe, M. Sergio Erapa 9^{ème} adjoint, M. Patrice Payet, Mme Dalila Mahé.

.....
.....

Affaire n°2019-105

REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DES
COMMERCANTS DU PORT (ACP)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiées,

Vu la délibération n°2017-025 du Conseil municipal relative au partenariat entre l'ACP et la ville sur l'organisation des manifestations commerciales,

Vu la délibération n°2018-213 du Conseil municipal relative à l'approbation de la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville »,

Vu la délibération 2018-086-CC-11 du conseil communautaire du TCO relative à l'approbation de la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville »,

Vu l'avis favorable des commissions « Politique culturelle – Sportive – Petite Enfance » et « Logement – Habitat – Politique de la ville » du 21 août 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance le 3 septembre 2019 relatif à la convention de partenariat entre la Ville et l'Association des Commerçants du port (ACP) pour la redynamisation du centre-ville,

Après avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions : M. Hary Auber, Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec et 2 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

DÉCIDE

Article 1 : de valider la convention de partenariat entre la Commune et l'Association des Commerçants du Port pour la période 2019-2022 ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU